

ENTRÉE GRATUITE

Possibilité de restauration sur place



23^e festival de Non Labour et Semis Direct

jeudi

21 septembre
2023

au lycée agricole
régional Xavier Bernard
ROUILLÉ (86)



Osez la culture sans labour !

Conférences - Expositions - Démonstrations

NON TRAVAIL DU SOL - COUVERTS VÉGÉTAUX - ITINÉRAIRES TECHNIQUES
INNOVANTS - EXPERTS LOCAUX ET INTERNATIONAUX

www.nlsd.fr



Le mot du président

Nous faisons maintenant voyager notre festival du Non Labour et Semis Direct (NLSD) un peu partout en France depuis plus de 20 ans. Après la reprise de notre festival l'an passé, nous sommes heureux de vous convier à notre 23e édition qui se déroulera le jeudi 21 septembre 2023 à Rouillé, dans la Vienne. Il est toujours porté par des agriculteurs bénévoles et passionnés qui seront ravis de vous accueillir sur cet événement.

La fidélité de nos partenaires, notamment des constructeurs qui apportent sur nos festivals les dernières innovations matérielles, a permis au festival NLSD de devenir un événement incontournable pour les agronomes férus de techniques culturales simplifiées (TCS) et d'agriculture de conservation des sols. Elle a également permis de toucher un public toujours plus vaste, notamment chez les jeunes agriculteurs.

Sûrs de ce soutien durable et sans faille, nous pouvons ainsi tenir notre édition dans la Vienne. Notre festival permettra une fois encore aux festivaliers d'assister à des conférences techniques de très haut niveau et de pouvoir découvrir divers services et matériels pour le semis direct et la réduction du travail du sol. Cette année, nous souhaitons donner davantage de visibilité à nos exposants et partenaires, notamment par le biais de nos réseaux sociaux.

Déjà de nombreux agriculteurs nous ont témoigné leur enthousiasme et ont annoncé leur venue dans la Vienne. Force est de constater que le regard porté sur nous, et sur les techniques culturales dont nous faisons la promotion avec ce festival, a bien changé. De nombreux collègues se posent des questions sur leurs pratiques. Vous vous doutez bien que je fais partie de ceux qui, comme vous, veulent leur apporter des réponses et des retours d'expériences. Je serai par conséquent très heureux de vous retrouver en terres viennoises le 21 septembre prochain !

Franck BAILLY
Éleveur dans le Jura
Président du NLSD





Pourquoi faut-il (absolument) exposer au festival NLSD ?

Le festival NLSD est le seul salon en France entièrement consacré à l'agriculture de conservation et de régénération des sols et aux techniques culturales simplifiées (TCS).

Un évènement incontournable pour tous les passionnés d'agriculture de conservation et de régénération des sols et des techniques culturales simplifiées (TCS).

Une formule unique mêlant démonstrations des matériels les plus récents, des conférences données par des spécialistes, des plateformes de couverts végétaux, des études de profils de sols, des présentations de services pour les pratiques sans labour et en semis direct, des échanges entre praticiens...

Des valeurs à défendre :

- garantir l'accessibilité au savoir par la gratuité de l'entrée
- promouvoir l'innovation
- développer la curiosité
- favoriser les échanges et l'entraide

De la visibilité pour les exposants et constructeurs :

- 1 500 visiteurs en moyenne pour chaque édition
- pas de mise en concurrence des concessionnaires
- une visibilité accrue sur les réseaux sociaux
- des présentations sur site commentées
- des présentations à l'espace Conférences



Avant le festival

Logistique/Inscription/Tarifification

Corentin BIARDEAU-NOYERS

06 88 05 13 73

Date limite d'inscription : mardi 15 août 2023

Le dossier d'inscription (page 6, 7, 8 et 9) doit être renvoyé avant cette date par courriel à nlsd@wanadoo.fr ou par voie postale à NLS D, 1 rue Nationale 32200 GIMONT.

Il doit être accompagné du paiement de l'inscription ainsi que des pièces complémentaires listées en page 6.

Quelques jours après votre inscription	Confirmation de l'inscription. Intégration de votre texte et logo sur notre site Internet dédiée au festival 2023 et post sur la page Facebook du festival.
Du 31 août au 21 septembre	Rediffusion des textes de présentations et logos des exposants, concessionnaires et constructeurs sur la page Facebook du festival.
Mardi 19 septembre	Délimitation des espaces d'exposition et de démonstration des matériels. <i>Sauf contrainte exceptionnelle, il n'est pas possible de livrer et d'installer des machines agricoles ce jour-là.</i>
Mercredi 20 septembre	JOUR DE MONTAGE Accueil des matériels destinés à l'exposition ou à la démonstration Un fléchage mis en place par notre équipe aidera vos chauffeurs à s'orienter sur le site du lycée. Montage des stands des exposants. Les exposants qui le souhaitent peuvent s'installer dans leur barnum à partir de 15h00. Le site est placé sous la surveillance d'un agent de sécurité maître-chien, du mercredi 18h00 au jeudi 9h00.

Le jour du festival

Jeudi 21 septembre 2023

9h00	Ouverture du festival
11h00	Inauguration officielle du festival
12h00	Cocktail d'inauguration Les concessionnaires, constructeurs et exposants qui le souhaitent sont les bienvenus.
13h00	Déjeuner <i>Avec votre inscription, merci de bien renseigner le nombre de tickets repas dont vous avez besoin.</i> <i>Un rattrapage est possible le jour-même, mais seulement dans la limite des tickets disponibles à l'accueil du festival.</i>
18h00	Clôture du festival

TOUT AU LONG DE LA JOURNÉE

À l'**espace Démonstration/Exposition**, un animateur passe sur chaque stand d'exposant, de constructeur et de concessionnaire afin de présenter l'entreprise et de vous laisser la parole pour que vous puissiez présenter micro en main vos matériels, produits et services.

Les démonstrations s'effectuent tout au long de la journée à la convenance de chaque exposant. Si vous avez besoin qu'un tracteur vous soit mis à disposition, contactez notre coordinateur pour qu'il vous mette en relation avec l'un des concessionnaires participants.

L'**espace Conférences** accueille les interventions de 9h30 à 11h30 puis de 14h à 18h. Ces interventions seront entrecoupées de présentations succinctes des exposants, concessionnaires et constructeurs qui le souhaitent.

DÉMONTAGE LE JOUR MÊME ET LE LENDEMAIN

Le démontage peut se dérouler le soir même. **Les matériels peuvent passer la nuit sur le site mais ne feront l'objet d'aucun gardiennage.**

Pour un démontage le vendredi 22 septembre, les horaires sont libres.

Formulaire d'inscription – 23^e festival NLSD

Raison sociale :

Type de participant :

Concessionnaire

Constructeur

Expositant

Pour un concessionnaire, lister les marques/constructeurs présentés :

.....
.....

Adresse postale :

.....

Code postal :

Commune :

Tél.:

Courriel :

Nombre de salariés présents :

L'inscription comprend un repas au self du lycée pour chaque salarié.

Pièces à fournir (tout dossier incomplet retardera la prise en compte de l'inscription) :

Attestation d'assurance de responsabilité civile (art 6 des conditions générales)

Logo en qualité HD du concessionnaire/constructeur/expositant

Logo en qualité HD de chaque marque représentée par le concessionnaire

Texte de description de 500 signes maximum

Liste descriptive des matériels présentés en exposition ou démonstration

Règlement par chèque (à l'ordre de NLSD et à envoyer à NLSD, 1 rue Nationale, 32200 GIMONT) ou par virement bancaire :

ment bancaire :

Code Banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
10278	02260	00020356501	66

Domiciliation
CCM AUCH

IBAN	BIC
FR76 1027 8022 6000 0203 5650 166	CMCIFR2A

L'inscription n'est effective et définitive qu'à réception du règlement intégral des frais d'inscription, et ce, avant le jour du festival (jeudi 21 septembre 2023).

Prestation	Constructeur/concessionnaire (machinisme agricole)	Exposant (hors machinisme)
Accès au festival	1 200 €	800 €
Nombre de matériels présentés	illimité	-
Barnum électrifié 5mx5m	350 €	Inclus
2 tickets repas	Inclus	Inclus
Publicité sur la page Facebook du festival	Incluse	Incluse
Insertion de votre logo sur tous nos supports de communication.	Inclus	Inclus
Pitch de présentation de votre entreprise/matériel/produit/service, entre 2 conférences (dans la limite des places disponibles)	Inclus (Réservez votre créneau au 06 88 05 13 73 ou à nlsd@wanadoo.fr)	Inclus (Réservez votre créneau au 06 88 05 13 73 ou à nlsd@wanadoo.fr)
Total à régler €	800 €

Le festival NSLD est un lieu qui se veut le plus ouvert possible. À ce titre, le tarif ne doit pas être un frein à votre participation. Si vous êtes une petite ou jeune entreprise, contactez-nous pour bénéficier d'une tarification spécifique.

Je soussigné(e)

Représentant de demande

mon admission comme exposant / concessionnaire / constructeur.

Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales de participation au 23^e festival de Non Labour et Semis Direct organisé par l'association NLSD.

J'en accepte sans réserve ni restriction toutes les clauses et je déclare renoncer à tout recours contre l'organisateur.

Cachet de l'entreprise :

Signature :

Liste et description du matériel en exposition ou démonstration – 23^e festival NLSD

Nom du concessionnaire :

Adresse du concessionnaire :

Nombre de matériels présentés :

1^{er} matériel

Type de matériel :

Nom du matériel :

Fabricant :

Largeur de travail :

Puissance de traction nécessaire :

2e matériel

Type de matériel :

Nom du matériel :

Fabricant :

Largeur de travail :

Puissance de traction nécessaire :

3e matériel

Type de matériel :

Nom du matériel :

Fabricant :

Largeur de travail :

Puissance de traction nécessaire :

4e matériel

Type de matériel :

Nom du matériel :

Fabricant :

Largeur de travail :

Puissance de traction nécessaire :

5e matériel

Type de matériel :

Nom du matériel :

Fabricant :

Largeur de travail :

Puissance de traction nécessaire :

6e matériel

Type de matériel :

Nom du matériel :

Fabricant :

Largeur de travail :

Puissance de traction nécessaire :

Conditions générales de participation au 23^e festival de Non Labour et Semis Direct (NLSD)

Article 1 – Application et opposabilité des conditions générales du 23^e Festival national de Non Labour et Semis Direct

Les présentes conditions générales du 23^e festival National de Non Labour et Semis Direct (NLSD) sont systématiquement remises ou adressées à chaque exposant pour lui permettre de demander son admission à la manifestation. En conséquence, toute demande d'admission implique l'adhésion entière et sans réserve de l'exposant à ces conditions. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'organisateur, prévaloir contre les présentes. Toute condition contraire posée par l'exposant sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à l'organisateur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Article 2 - Admission

Les demandes d'admission doivent être adressées à l'organisateur. La réception de la demande par l'organisateur implique que la firme désireuse d'exposer ait pris connaissance des conditions générales de l'exposition figurant dans le dossier de l'exposant et l'accepte sans réserve. Les demandes d'admission émanant de candidats en situation de débiteur à l'égard de l'organisateur pourront ne pas être prises en considération. En tout état de cause, les marchandises, produits ou services présentés par l'exposant doivent être conformes aux règles et normes françaises et européennes. Seules les demandes d'admission dûment signées par une personne réputée avoir qualité pour engager la firme exposante et accompagnée du premier versement fixé par l'organisateur pourront être prises en considération.

Article 3 – Acquiescement des frais d'admission

L'acquiescement de l'intégralité des frais d'admission sera adressé par l'exposant à l'organisateur lors de l'envoi de sa demande d'admission, et ceci avant le jour du festival (jeudi 21 septembre 2023). Dans le cas où ce versement ne serait pas effectué, la demande d'admission ne sera pas prise en considération et aucune réclamation ne pourra être admise quant à l'absence d'emplacement disponible. Cette somme restera acquise au titre de dommages intérêts forfaitaires à l'organisateur si le demandeur annule sa participation, sauf cas de force majeure.

Article 4 – Interdiction de sous-location

L'exposant ne peut présenter sur son emplacement que les matériels, produits ou services énumérés dans sa demande d'admission et acceptés par l'organisateur. Il ne peut faire de publicité sous quelque forme que ce soit pour des firmes non exposantes. Il lui est interdit de céder ou sous louer tout ou partie de l'emplacement attribué.

Article 5 – Attribution des emplacements

L'organisateur établit le plan de la manifestation et attribue les emplacements en tenant compte de la sectorisation de l'exposition et au fur et à mesure des admissions. L'organisateur tient compte le plus largement possible de la nature des produits exposés. Il se réserve le droit de modifier toutes les fois qu'il le jugera utile l'importance et la disposition des surfaces attribuée à l'exposant. La participation à des manifestations antérieures ne crée en faveur de l'exposant aucun droit à un emplacement déterminé. L'attribution d'un emplacement est communiquée à l'exposant au moyen d'un plan avant la date du festival. En aucun cas l'organisateur ne répondra vis-à-vis de l'exposant des conséquences qui pourraient découler de l'emplacement qui lui a été attribué.

Article 6 – Obligation d'assurance

Chaque exposant reste responsable :

Des biens mis à sa disposition par l'organisation,

Des personnes dont il doit répondre, des biens et véhicules terrestres à moteur qu'il a sous sa garde dans le cadre du déroulement de la manifestation : « exposition et démonstration ».

Il devra être couvert par une assurance en responsabilité civile pour les personnes et les biens contre l'incendie, le vol, le vandalisme, en valeur de remplacement pour les biens mis à sa disposition. Il présentera à l'organisation une attestation d'assurance couvrant cette responsabilité. Le stand est placé sous la seule surveillance et responsabilité de l'exposant.

L'organisateur décline toutes responsabilités concernant les objets, documents, matériels et marchandises entreposés par l'exposant dans le stand ou sur la surface d'exposition.

Article 7 – Règlement de sécurité - dégradations

Les exposants sont tenus de connaître et de respecter les mesures de sécurité imposées par les pouvoirs publics ou par l'organisateur. L'emplacement loué doit être laissé dans l'état initial. Toutes les détériorations causées par les installations ou les marchandises ou matériel de l'exposant au bâtiment ou au sol occupé seront facturées à l'exposant.

Article 8 – Annulation de la manifestation

S'il devenait impossible de disposer des lieux et locaux nécessaires, dans le cas également où le feu, la guerre, la sécurité des biens ou des personnes serait menacée, une calamité publique, un cas de force majeure rendrait impossible l'exécution de tout ce qui doit être fait pour la manifestation, l'organisateur pourrait annuler, à n'importe quel moment, les demandes d'emplacement enregistrées. Les exposants n'auraient droit à aucune compensation, ni indemnité, quelle que soit la raison d'une telle détermination. Les sommes restant disponibles, après le paiement de toutes dépenses engagées, seront réparties entre les exposants au prorata des sommes versées par eux, sans qu'ils puissent, de convention expresse, exercer un recours, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit contre l'organisateur.

Article 9 – Responsabilité de l'organisateur

L'organisateur est exonéré de toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient être subis par les exposants (y compris les troubles de jouissance et tous préjudices commerciaux) pour quelque cause que ce soit.

Article 10 – Réclamations et contestations

Toute réclamation devra être effectuée par lettre recommandée avec avis de réception dans les dix jours suivant la clôture de la manifestation. En cas de contestation, seul le texte français fait foi et seuls les tribunaux d'Auch seront compétents.

Vos contacts

ORGANISATEUR

Corentin BIARDEAU-NOYERS

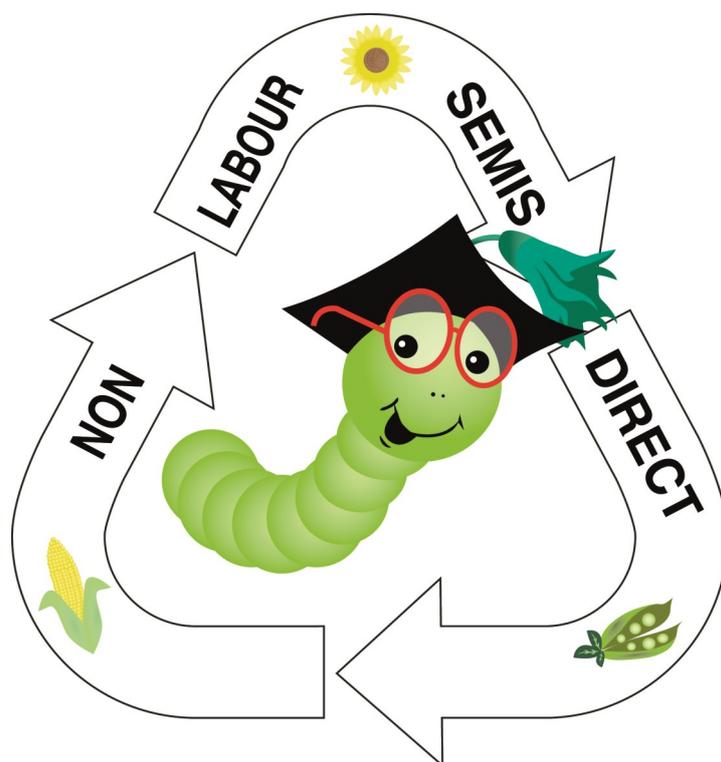
06 88 05 13 73
nlsd@wanadoo.fr

NLSD - 1 rue Nationale - 32200 GIMONT

CONTACT LOCAL

Philippe GERMOND

06 74 94 02 03
philippe.germond@worldonline.fr



www.nlsd.fr